



Secrétariat Général

No 11

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2012**Présidence : Claude Morex**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, Mme De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de Mmes Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Marti, Molinari, Murbach et Stebler Conseillères municipales.

MM. Baertschi, Barthassat, Baud, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Mantilleri, Maulini, Monney, Morex, Papparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rossi, Voignier, Wolfisberg et Zongo, Conseillers municipaux

Le Président ouvre la séance en saluant la présence de notre Maire, nos Conseillers administratifs, le Secrétaire général et la mémorialiste.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
3. Délibération administrative **32-2012 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011
4. Délibération administrative **33-2012 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir
5. Délibération administrative **37-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
6. Délibération administrative **38-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de :
 - a) La fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées
 - b) L'association de l'E.M.S. "Résidence les Pervenches"
7. Délibération administrative **39-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de :
 - a) La fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex
 - b) L'association de l'E.M.S. "Résidence de Drize"
8. Délibération administrative **40-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge (fondation HLM)
9. Délibération administrative **41-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation du Vieux Carouge
10. Délibération administrative **42-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la sécurisation des installations techniques de la scène du théâtre de Carouge, phase 3
- Propositions des membres du Conseil municipal**
11. Motions
 1. Motion **16-2012 P** : Les commerçants de Carouge sont rouges de colère !

2. Motion **17-2012 P** : Les nouveaux trams endommagent-ils les immeubles du Vieux Carouge ?
3. Motion **18-2012 P** : pour des toilettes publiques
12. Postulats
13. Résolutions
14. Pétitions
15. Questions

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour et le Président le considère comme adopté.

Le Président informe les membres que Messieurs Richard, Buchs et Paparou arriveront en retard.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne la découverte de blocs romains et d'une structure en bois dont la valeur archéologique serait d'importance. Cette découverte a été faite à la rue de Veyrier, dans le cadre de la construction d'un bâtiment par un privé. Une conférence de presse est prévue le 29 mai prochain avec la Ville de Carouge et le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

La deuxième communication concerne le concours d'architecture lancé par l'État de Genève sur le périmètre de la Marbrerie.

Comme vous avez certainement pu le lire dans les journaux, le concours d'architecture lancé par l'État de Genève sur le périmètre de la Marbrerie (sur l'Office des Poursuites) s'est achevé.

Le projet lauréat est un beau projet destiné à de nouveaux logements (158 dont 70 % de LUP) et à quelques activités commerciales.

Il s'agit de deux tours d'une quinzaine d'étages donc moins élevées que la 6^{ème} tour. Ce projet permet la réalisation des constructions prévues en plusieurs étapes et bénéficie d'une grande clarté dans le programme d'affectation.

Il s'agit donc d'un beau projet.

Toutefois, lors du vernissage qui a eu lieu le 19 avril dernier, le Conseil administratif de la Ville de Carouge a rappelé que ce projet devait s'insérer dans un ensemble : Le PAV.

Nous avons insisté sur le fait qu'il fallait réfléchir sur l'ensemble du périmètre, et non par pâté de maisons.

Le PAV va en effet modifier totalement l'aspect de notre ville, celle de Lancy et celle de Genève. C'est un tout nouveau quartier qui est prévu, avec des tours, de très nombreux appartements et bureaux.

Les nouveaux habitants vont devoir aller à la crèche, à l'école, au cinéma, au théâtre, faire du sport, avoir des endroits où se détendre.

Les travailleurs seront également satisfaits d'avoir des lieux sportifs, culturels, de détente, à proximité de leur lieu de travail.

Il est donc indispensable de résoudre la question des équipements publics avant de construire de nouveaux et nombreux bâtiments.

C'est pour cette raison qu'il a été rappelé qu'avec la Ville de Genève et celle de Lancy, nous nous sommes constitués en association, la communauté de communes urbaines dont M. Walder a fait la communication.

Coordonnant nos projets, nous avons établi un plan commun résumant nos demandes concernant notamment les équipements scolaires, sportifs, les parcs, les aménagements publics et ceux liés à la mobilité.

Parmi ces demandes, nous avons insisté sur la nécessité de l'implantation d'un parc d'envergure.

Il faut relever que lors de ce vernissage, suite à ces observations, M. Longchamp a confirmé qu'il serait particulièrement sensible à cette problématique.

Nous espérons donc que ce projet pourra aller de l'avant avec bien évidemment la réflexion d'ensemble demandée.

La troisième communication concerne une annonce d'une commission du municipal.

Étant donné que depuis de nombreuses années, des conseillers municipaux et des conseillères municipales de gauche comme de droite avaient souhaité que dans le cadre de l'élaboration du budget communal, une commission des finances soit organisée en juin, mais que rien n'a jamais été organisé, le Conseil administratif proposera une commission des finances en juin et la date sera communiquée par CMNet afin que chaque conseillère ou conseiller puisse faire des propositions concrètes. Ainsi, ces dernières pourront, le cas échéant si elles sont réalisables être intégrées dans le budget, ce qui évitera la valse habituelle des amendements lors du vote du budget.

La quatrième communication est une réponse à la question orale de M. Conti qui s'inquiétait de voir le chantier sur les bâtiments appelés « familia », route de Veyrier arrêté.

Les travaux qui ont été faits jusqu'à maintenant ne concernaient que la démolition qui a fait l'objet d'une autorisation de démolir.

Les travaux de construction à proprement parler démarreront dès réception de l'autorisation de construire qui, selon les mandataires, devrait arriver tout prochainement vu que le rapport de synthèse est en cours de rédaction depuis fin avril.

Le retard pris s'agissant de la procédure d'autorisation serait dû à l'absence d'une personne.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne l'engagement de Mme Pascale Lorenz.

Nous avons le plaisir de vous présenter Madame Pascale Lorenz engagée en qualité de cheffe du service de l'Urbanisme dès le 1^{er} mai. (Applaudissements)

Communications de M. Walder

La première communication concerne le CEVA.

Je suis en mesure de vous informer qu'après de longues années de dialogue difficile sur la question du passage du CEVA à Carouge, des nuisances et dommages causés et des compensations demandées, une convention tripartite réglant globalement tous les différends a pu être négociée par le Conseil administratif de la Ville de Carouge, le Conseil d'État et la direction du CEVA.

Cet accord traite autant des compensations promises de longue date que du passage du CEVA sur notre parcelle au Val d'Arve et des questions financières.

En raison du lourd passif de ce dossier fait de nombreux revirements, nous avons convenu d'attendre la ratification formelle par le Conseil d'État, prévue le 23 mai prochain, avant de dévoiler largement le contenu qui vous sera alors communiqué en primeur, évidemment.

Le Conseil administratif est particulièrement satisfait de voir ses efforts et ceux de tous les services impliqués récompensés par cette convention qui permettra à Carouge de dessiner sereinement l'avenir de tout le secteur de la Fontenette.

Le Conseil administratif remercie également le Conseil municipal de sa compréhension et de son soutien constant et indispensable tout au long de ces démarches et négociations.

La deuxième communication concerne le nouveau service de l'urbanisme.

Comme prévu au budget 2012, le service de l'urbanisme a été officiellement créé ce mois avec l'arrivée de Mme Pascale Lorenz à sa tête. Il regroupe les secteurs suivants :

- Urbanisme/aménagement du territoire
- Travaux/génie civil
- Environnement/Mobilité

Ainsi que de façon transitoire en l'absence du chef de service sécurité,

- L'occupation du domaine public (soit les autorisations accordées pour des manifestations ou des travaux effectués par des tiers)

Ce nouveau service aura à traiter les nombreux dossiers d'aménagement liés au développement de notre commune. Si nos urbanistes ont fait jusqu'à aujourd'hui un travail remarquable unanimement reconnu, il était devenu indispensable de renforcer ce secteur. Car avec le développement de Pinchat, de la Fontenette et surtout du PAV, le nombre de plans ou demandes d'autorisations soumises à préavis est en constante augmentation. Dès lors et à moins de renoncer à faire valoir notre position, quitte à le regretter amèrement comme c'est le cas pour le quartier de la Tambourine, le Conseil administratif a souhaité se doter des ressources nécessaires afin d'orienter les projets vers une meilleure intégration dans Carouge.

Mais l'ambition de ce nouveau service ne s'arrête bien sûr pas là. Nous avons pu observer comme la plupart d'entre vous que le développement démographique et économique rapide et soutenu de notre canton engendre des conséquences très négatives en matière par exemple de bruit, d'atteinte à l'environnement ou encore de circulation.

Si le contrôle sur ce développement n'est pas à proprement parler du ressort de la commune, il nous a semblé important d'empoigner ce dossier et d'essayer au maximum d'en limiter les effets négatifs pour la population. C'est pourquoi ce nouveau service s'est vu attribuer trois autres missions :

- Tout d'abord de mieux coordonner les emprises sur l'espace public, qu'il s'agisse de travaux ou de manifestations afin de tenir compte, entre autres, des questions de mobilité et de circulation avant de délivrer des autorisations ;
- Ensuite, et par souci de cohérence des politiques, de centraliser dans un seul service tous les éléments liés de près ou de loin à la mobilité, tels que par exemple la politique de stationnement ;
- Enfin, d'intégrer plus encore les principes de l'Agenda 21 et les engagements pris dans le cadre de la cité de l'énergie au cœur des projets d'urbanisation et des questions liées à la mobilité.

Par cette réorganisation, nous espérons voir prochainement des améliorations tangibles pour la population. Toutefois, je vous rends attentifs au fait que malgré tous nos efforts, il ne sera pas possible de revenir à la situation d'il y a une trentaine d'années, lorsque la commune n'avait qu'un chantier en cours. À moins bien sûr de faire pression sur vos représentants au Grand Conseil pour remettre en question la politique de développement économique et démographique de nos autorités cantonales.

La troisième communication concerne les jardins senteurs et ateliers biodiversités.

Menthe, Mélisse, Jasmin, Rosier et bien d'autres... Saurez-vous reconnaître ces odeurs et textures délicates ? Pour le savoir, rendez-vous à la place de l'Octroi dès juin et jusqu'à la fin de l'été au jardin des senteurs préparé par nos jardiniers. Un petit parcours qui titille vos sens au travers de la vingtaine de bacs vous est proposé. Ce jardin est également accessible aux personnes aveugles et malvoyantes.

Par ailleurs, suite à la demande de membres de la commission du développement durable du 17 janvier 2012 de mener des actions en faveur de la biodiversité, le Conseil administratif a le plaisir de vous annoncer la tenue d'un atelier de jardinage destiné aux habitants le mercredi 27 juin de 17h à 20h, au milieu du jardin des senteurs sur la place de l'Octroi.

Cet atelier gratuit animé par l'entreprise carougeoise Projets Découverte est l'occasion de s'initier au jardinage biologique, aux gestes pratiques du jardinier et de connaître les plantes locales qui s'épanouissent sur un balcon tout en accueillant les pollinisateurs.

Le prochain journal communal contiendra toutes les informations utiles à ce sujet.

La quatrième communication répond à des questions écrites du groupe UDC. La première concerne le muret de la station-service.

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 26 avril 2012, traitant des problèmes liés aux dépôts de déchets divers à la station-service Avia sise à la rue Jacques-Grosselin 15, 1227 Carouge, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Bien que la Ville de Carouge soit sensible à la problématique évoquée, notre marge de manœuvre est limitée, puisqu'il s'agit d'un exploitant privé. Toutefois, nous avons expliqué le problème à notre Service de la sécurité publique, qui s'est engagé à passer ponctuellement in situ afin de limiter les incivilités.

Partageant vos préoccupations, nous avons également pris l'initiative de relayer votre question écrite à la société Avia Distribution SA, en espérant qu'ils prendront les mesures qui s'imposent. Nous vous faisons parvenir, en annexe, une copie de ce courrier, daté du 10 mai 2012.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Lecture est donnée ensuite à la réponse à la deuxième question écrite de l'UDC portant sur la sécurisation de l'escalier de la butte des tours de Carouge. L'UDC demandait que soit posée une main courante.

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 26 avril 2012, traitant de la sécurisation de l'escalier de la butte des Tours de Carouge, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

En préambule, nous vous informons que le Service transports, voirie et espaces verts, effectue actuellement la réfection des escaliers existants sur l'une des buttes du quartier des Tours.

En effet, cet aménagement date de près de 40 ans, et malgré un entretien régulier, une réfection complète s'est avérée nécessaire.

Nous avons le plaisir de vous informer que, pour faire suite à votre demande, il a été décidé de procéder à la pose d'une main courante. Cet équipement permettra ainsi à chacun d'utiliser cet escalier en toute sécurité.

En espérant avoir répondu à votre question, et tout en restant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne une séance du Conseil municipal le 29 mai 2012. En effet, le mode d'élection du Bureau a changé. Le président et son bureau doivent être élus au cours du mois de mai afin qu'ils puissent siéger dès la première séance du mois de juin. Une séance a donc été planifiée le 29 mai à 18h30 dans cette même salle. L'ordre du jour de cette séance comprendra les communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal, l'élection du président et de son comité, une délibération urgente et des questions orales. Suite à cette séance supplémentaire aura lieu la traditionnelle *garden-party* à Grange-Collomb. Les conseillères et conseillers sont invités à s'y rendre en tram ou à vélo, mais pas en voiture.

La deuxième communication concerne un changement dans les commissions. En effet, le parti radical propose Mme Florence Kissling en remplacement de M. Mario Conti dans les commissions extraparlimentaires de l'intégration et d'aide aux pays en voie de développement.

Ce changement est accepté.

La troisième communication concerne un courrier que le Président a reçu ce jour de la part de deux maîtres de l'école du Val d'Arve. Le secrétaire en donne lecture.

Monsieur le Président,

Suite à notre entretien de ce jour, je me permets de vous transmettre notre demande « d'aide financière exceptionnelle » pour l'organisation de notre participation aux finales suisses du tournoi scolaire de football qui auront lieu à Bâle le mercredi 13 juin prochain. L'École du Val d'Arve, pour la deuxième fois de sa jeune histoire, a remporté le Tournoi dans la catégorie des 8P, l'emportant 3 à 1 contre le Collège du Léman.

Cette subvention nous permettrait de pouvoir partir le mardi 12 juin en fin d'après-midi et de pouvoir effectuer le trajet en deux étapes (arrêt à l'Auberge de Jeunesse de Delémont) et ainsi ne pas partir très tôt le mercredi matin. Nous avons estimé le coût de cette étape (auberge de Jeunesse et repas du soir, petit-déjeuner, dîner de mercredi) à 2.900 frs.

Nous n'avons pas pu vous transmettre notre demande plus tôt, car notre victoire date de mercredi dernier. Je joins à la présente l'offre de l'Auberge de Jeunesse.

En espérant que notre demande puisse obtenir une réponse favorable et en vous en remerciant déjà, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Philippe Marcuard et Jean-Michel Muller

Le Bureau propose de transmettre cette demande qui s'accompagne du devis de l'auberge de jeunesse et d'un bilan de débit et crédit, au Conseil administratif.

Cette proposition est acceptée.

3. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 32-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2011

Le Président propose de traiter les deux délibérations en même temps, bien qu'elles seront bien entendu votées séparément. Il propose d'ouvrir la discussion sur les deux délibérations.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2012 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 mai 2012 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Le président demande à M. Prod'Hom s'il souhaite ajouter quelque chose à son rapport.

M. Prod'Hom répond négativement.

La commission a approuvé cette délibération par 7 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le projet de délibération est accepté par 17 oui, 10 non et 2 abstentions.

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 17 oui, 11 non et 2 abstentions

DECIDE

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 99'368'100.85 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'480'000.—, soit net CHF 94'888'100.85) aux charges et de CHF 99'416'971.97 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'480'000.—, soit net CHF 94'936'971.97) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 48'871.12.*
3. *D'approuver le compte d'investissements 2011, pour un montant de CHF 29'036'184.45 aux dépenses et de CHF 128'500.55 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 28'907'683.90.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de CHF 28'907'683.90 par l'autofinancement à raison de CHF 11'493'862.12 au moyen de la somme de CHF 11'444'991.— représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de*

l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 48'871.12. L'insuffisance de financement s'élève à CHF 17'413'821.78.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 48'871.12 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de CHF 230'648'818.79 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	59'104'487.43
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	171'544'331.36
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	230'648'818.79

et au passif un montant de CHF 230'648'818.79 qui se compose de :

- Engagements courants, dettes à court terme et passifs transitoires (natures 20, 21, 25)	CHF	12'492'474.86
- Dettes à court, moyen et long termes (nature 22)	CHF	38'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'505'884.99
- Provisions (nature 24)	CHF	17'367'140.93
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	7'144'474.45
- Fortune nette (nature 29)	CHF	154'138'843.56
Total du passif	CHF	230'648'818.79

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à	CHF	52'059'840.00
---	-----	---------------

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 33-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2011 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2012 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 mai 2012 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Le président demande à M. Prod'Hom s'il souhaite ajouter quelque chose à son rapport.

M. Prod'Hom répond négativement.

La commission a approuvé ce projet de délibération par 6 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Déclaration du parti socialiste :

Alors que l'économie mondiale, et tout particulièrement en Europe, traverse une période de turbulences et de profonds déséquilibres, il y a lieu d'accueillir avec satisfaction l'état des Comptes de notre Commune. En effet, l'exercice 2011 se solde par un boni de CHF 48'871.-. Un résultat qui, il faut le rappeler ici, a été conduit à raison de ses cinq douzièmes, soit jusqu'à

fin mai 2011 par l'ancien Conseil administratif et pour le reste par le nouveau Conseil administratif.

Si le projet de budget 2011 voté par le Conseil municipal se basait sur un montant des recettes et des revenus estimé à CHF 95'272'000.- c'est un montant final de CHF 99'416'972.- qui a pu être comptabilisé. On observera à ce sujet que 56,16 % de ce montant proviennent des recettes des personnes physiques et le 18,39 % du revenu de la taxe professionnelle. À remarquer également l'effet des reliquats, qui conduit sur un plan comptable à provisionner un montant de CHF 4'556'000.- une somme par ailleurs fortement réduite par la dissolution des montants provisionnés au cours des années précédentes.

Ces premières considérations nous montrent que, nonobstant le résultat comptable satisfaisant du présent exercice, il conviendra de rester prudent pour la suite, tout tassement économique étant bien entendu immédiatement répercuté sur les revenus communaux.

En ce qui concerne l'évolution des charges, on constate que le poste charges de personnel a été contenu dans l'enveloppe budgétaire fixée puisqu'il représente 29,04 % du montant total. Il s'agit d'un pourcentage tout à fait dans la norme pour une collectivité telle que la nôtre. Si les postes liés au montant des intérêts et aux amortissements restent conformes aux prévisions, on observe par contre une augmentation des postes figurant sous la nature 3 (autres charges). Pour partie ces montants sont ceux concernés par la délibération n° 33-2012 (approbation des crédits supplémentaires) et concernent des frais d'entretien, honoraires, frais d'assurance...

Au sujet des postes liés au traitement du personnel, il y a lieu de rappeler ici les précisions figurant dans les dossiers remis, conclusions qui précisent que, si nous considérons l'ensemble des rubriques liées aux charges et remboursements du personnel, nous constatons une économie de CHF 355'264.-.

Parmi les autres points qui appellent une remarque de notre part il y a :

1.- la valeur du centime additionnel : il était de 76.62 en 2010 et atteint 79.56 en 2012. Ceci alors qu'entretiens, la population de notre Commune s'est accrue d'environ 300 habitants. Compte tenu du taux du centime additionnel fixé à 39, la valeur par centime est de CHF 1'608'045.-

2.- le montant de la dette : cette année, la dette par habitant a augmenté de CHF 724.- (CHF 1'156.- en 2010 et 1'880.- en 2011). En montants absolus, cela signifie qu'elle est passée de 23 à 38 millions, soit une hausse de 15 millions.

Cette situation est à mettre en regard du solde des crédits ouverts par voie de délibérations par le Conseil municipal qui était au 31.12.2011 de CHF 45'356'477.51. Un montant qui s'inscrit dans un contexte d'investissements publics à vocation anticyclique en période de crise. À signaler également que, la planification des investissements figurant en annexe au budget 2012 évaluait les projets à un peu plus de 22 millions de francs pour les seuls postes relevant de la création et de l'entretien du patrimoine communal à poursuivre en 2012.

Certes l'investissement net n'atteint pratiquement jamais les montants budgétés, Notamment en 2011, puisqu'il s'est élevé in fine à CHF 28'908'000.-. Certes, notre Commune, qui pendant plusieurs exercices favorables avait pu procéder à un abaissement important de sa dette, peut et doit continuer à investir dans ses équipements, ce d'autant qu'elle va encore connaître une croissance démographique.

Toutefois, il s'agira de bien effectuer les choix à venir sachant qu'un montant trop élevé de notre dette publique aurait aussi un coût, et que les bonnes années fiscales de notre Commune pourraient aussi venir un jour à changer. On pense à ce sujet non seulement aux inflexions de l'économie et des finances, mais également à des décisions de nature politique telles que de nouvelles répartitions fiscales et de nouveaux types d'imposition et de taxation des entreprises. De telles mesures sont actuellement en discussion à divers niveaux, entre autres dans le cadre du projet de nouvelle constitution cantonale.

Toutefois, et en conclusion sur le chapitre de l'augmentation de la dette, il convient de rappeler ici que le taux d'endettement actuel demeure bas et très favorable. Au vu des conditions de prêt des marchés, il reste avantageux.

Dès lors, et en conclusion, notre parti remercie le Conseil administratif et l'Administration – tout particulièrement le Service financier - pour le travail effectué. Il approuvera donc sans réserve le projet de compte rendu 2011.

Grâce à l'engagement des services mis à disposition de notre Commune à nos habitants et grâce aux prestations fournies, il est donc toujours possible d'affirmer que Carouge, c'est le bon côté de la ville. Toutefois, si nous souhaitons que cette devise continue à pouvoir rester actuelle, nous devons, dans le cadre de la préparation du futur budget, qui portera sur l'exercice 2013, rester attentifs aux signaux donnés dans le cadre de l'examen de ces comptes.

Déclaration du Parti Démocrate Chrétien

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2011. Un résultat financier qui aboutit sur un excédent de 10 millions de francs ! Pardon, 48'871 francs. Les 10 millions, c'était quand la droite s'occupait des finances.

Permettez-nous, tout d'abord, de mettre en lumière quelques éléments qui nous semblent fondamentaux :

- La droite avait rendu les clés des finances à la gauche dans un état remarquable. Il est hélas fort probable que le passage de témoin dans 3 ans ne se fasse pas dans les mêmes conditions !!! À moins que...., nous y reviendrons plus tard.
- Si nous étudions la répartition des revenus et des charges, nous remarquons que depuis 2010, les revenus augmentent de 2,85 % soit 2.7 millions de francs. Les charges augmentent de 15.48 % soit 13.3 millions. Nous voyons qu'en 7 mois la gauche a mis les bouchées doubles.
- Depuis 10 ans, la dette n'a cessé de diminuer, mais comme par enchantement celle-ci vient d'augmenter de 15 millions pour l'exercice écoulé. Les générations futures apprécieront ce geste !!! On voit que la gauche a déjà pris le taureau par les cornes.
- Malgré les engagements tant demandés et obtenus par la gauche, nous remarquons que l'externalisation des tâches continue de plus belle. Au passage, nous rappellerons que le CA actuel est farouchement opposé à cette pratique. À ce propos, que font donc les nouveaux collaborateurs qui devaient s'occuper de ces fameuses tâches ? Vous savez, celles qui ne devaient plus être externalisées, mais qui le sont toujours !?!?!?
- Nous remarquons aussi que la culture reçoit deux fois plus de subventions que le sport. Etonnant ! Car les infrastructures sportives sont bien plus utilisées et demandées que celles de la culture. Une petite correction serait grandement appréciée par la population.
- Il semble évident que si la gauche continue dans cette direction, elle voudra augmenter les impôts. C'est plus facile de faire payer le peuple que d'avoir une gestion responsable et maîtrisée des deniers publics. Les familles qui ont déjà des difficultés à joindre les deux bouts apprécieront.

Le PDC demande que le Conseil Administratif prenne des mesures pour :

1. **Trouver avec l'État un nouveau mode de financement des investissements communaux.**

Le PAV, le Rondeau, le nouveau stade, euh pardon théâtre, nécessiteront des engagements financiers qui dépasseront probablement les possibilités financières de la commune. Il est également certain que la fiscalité des entreprises sera revue à la baisse. Il est donc essentiel et nécessaire qu'un nouveau mode de financement soit trouvé. Le PDC cantonal a déjà proposé des pistes. Il ne faudra pas non plus oublier que l'État a promis une convention entre les communes de Carouge, Lancy et Genève pour pouvoir financer les infrastructures liées au PAV.

2. **Stopper l'augmentation du ménage communal.**

L'administration ne doit pas continuer à croître et finir par vivre pour elle-même, par elle-même. Nous sommes soucieux de l'augmentation des charges et nous l'avons dit en préambule. Arrêtons de materner les citoyens carougeois. N'oublions pas que, nous tous, n'avons pas seulement des droits, mais aussi des devoirs.

3. **Améliorer la mobilité dans notre cité.**

En effet, il ne suffit pas de réaménager la voirie publique, il faut également repenser les flux de circulation et prévoir, anticiper et surtout agir. Nous demandons que le Conseil Administratif prenne en compte les besoins de tous les usagers. Il faut des parkings souterrains. Il faut aménager au plus vite le Rondeau de Carouge afin d'éviter que la circulation toujours plus importante dans ce lieu n'étouffe tout Carouge. Il faut également des aménagements bien éclairés pour garantir la sécurité de tous les usagers.

Pour conclure, nous demandons qu'un Conseiller Administratif démissionne de suite. Nous voulons un pouvoir exécutif de consensus.

Ce Conseil Administratif monocouleur ne fonctionne pas, il n'écoute pas, n'entend pas le peuple qui n'en peut plus.

Les temps sont difficiles et nous pensons qu'un gouvernement ouvert, de toutes tendances, représentant tous les carougeois est plus qu'urgent.

Si le CA n'arrive pas à choisir, nous pourrions dans une réunion collégiale lui souffler un nom.

Nous tenons à remercier tous les chefs de service pour leurs implications dans la préparation et la gestion de leurs services et bien sûr au service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances, en particulier par Messieurs Di Stefano et Madame Lammar.

Parti Démocrate-Chrétien

15 mai 2012

Bertrand Buchs, Stéphane Barthassat

Déclaration du groupe UDC Carouge

Le groupe a lu avec conviction politique le compte rendu 2011 de la ville de Carouge. Tout d'abord, il est important de saluer la clarté de ce document. Nous remercions sincèrement Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative en charge des finances, M. Giovanni di Stefano, les chefs de service pour son élaboration, et profitons de cette occasion pour saluer le sérieux avec lequel les employés de la commune accomplissent les missions qui leur sont confiées malgré leur nombre élevé pour une petite ville comme Carouge. Nous sommes fiers d'eux et les remercions du fond du cœur.

Maintenant, entrons dans le vif du sujet.

Avant que le tocsin ne sonne le glas au sujet des écritures des comptes 2011, loin de nous de vouloir entrer dans les détails comptables pouvant pourrir le débat, ce qui est fait est fait, avec intelligence ou maladresse.

Cela dit, les explications du Conseil administratif ne nous ont pas convaincus, raison pour laquelle nous préférons annoncer la couleur sans délai : nous dirons non à ce compte rendu, ce qui n'est qu'une politique de l'arrosoir irresponsable dans une société en crise budgétaire.

Pourquoi ? Il nous plaît de relever que les recettes fiscales et les revenus en général ont augmenté en 2011 de CHF 4'144'972.-. Il faut savoir que cette augmentation est essentiellement due à une bonne économie implantée à Carouge. La taxe professionnelle en nette augmentation a joué un grand rôle. Les impôts des personnes physiques et morales sont également à la hausse. Par contre, l'impôt sur les chiens a baissé.

Les chiffres fiscaux énormes émanant de l'administration fiscale qui année après année comptabilise, rectifie, annonce des estimations pour le moins évolutives, le Département des finances n'est pas fiable, il ne l'a jamais été en rentrées effectives des impôts. Cette situation fiscale aléatoire entraîne indéniablement des risques pour Carouge, ces risques se répercutent dans l'objet de la discussion.

En définitive, admettons sincèrement que le compte rendu n'est pas la photographie exacte de la situation 2011.

Les charges annuelles ont aussi augmenté de CHF 4'812'201.-.

L'UDC sonne le tocsin. Nous frisons un compte rendu à 100 millions. La dette a augmenté en 2011 de 15 millions. Le traitement du personnel fait apparaître un dépassement de CHF 242'000.-.

Est-ce que le Conseil administratif mène Carouge droit dans le mur ? Attention à ne pas dépasser les limites de ce qui pourrait être acceptable en 2011 est déjà à la limite de l'inacceptable. Entre 2007 et 2011, les charges ont augmenté de plus de 33 millions. Oui, Mesdames et Messieurs ! Plus de 33 millions en quatre ans, c'est pharaonique. Engagement massif de personnel, amortissement des intérêts de la dette en hausse, augmentation de la culture, par exemple celle contrôlée des théâtres par manque de politique globale, etc. font que les dépenses ont explosé depuis 2007. Cerise sur le gâteau, l'explosion active de la dette par habitant est passée de CHF 1'156.- en 2010 à CHF 1'880.- en 2011, soit une augmentation sévère de CHF 724.- par habitant. Mesdames et Messieurs, c'est une augmentation de 61,48 %, de quoi partir une semaine en vacances pour une bonne famille carougeoise. C'est inadmissible, irresponsable de la part du Conseil administratif d'augmenter outrageusement cette dette. Nous dénonçons ce soir ce manque de lucidité incontrôlé des trois sages qui gèrent les biens de notre commune.

En outre, les charges liées au personnel ont augmenté de 7 millions. Avons-nous besoin d'autant de personnel pour Carouge qui n'est pas Fribourg ? Dorénavant, l'UDC refusera tout engagement de personnel proposé par le Conseil administratif. Oui, la population Carougeoise a évolué. Oui, la vie a changé. Oui, Genève, est la deuxième ville la plus chère du monde. Oui, oui, mais sachez que les contribuables genevois, le corollaire, carougeois, vont devoir passer à la caisse pour couvrir le montant global entre 5 et 7 milliards pour le trou des caisses de pension de l'État.

Sachez aussi qu'une loi est pendante devant le Grand Conseil pour supprimer la taxe professionnelle. Voyez les options politiques pures et dures menées face à la crise budgétaire européenne. Connaissant le jeu de yo-yo du Département des finances, il y a fort à parier que des mauvaises surprises peuvent être annoncées ces futures années.

L'UDC crie haut et fort, des économies doivent être de toute urgence faites à Carouge, Madame la maire, Madame la conseillère administrative, Monsieur le conseiller administratif, soyez plus raisonnables dans les dépenses et mettez toute votre énergie pour contrer une future hausse d'impôts. Ayez l'esprit créatif et celui de bons gestionnaires d'entreprise.

Des choix difficiles doivent être réfléchis, notamment sur les personnes, les investissements, les crèches, l'urbanisme, les moyens de rembourser la dette, la politique culturelle et notamment celle liée aux différents théâtres, etc.

L'UDC vous fait savoir d'ores et déjà que si le budget 2013 ne voit pas un redressement drastique des dépenses, un amortissement clair de la dette communale, il refusera le budget 2013. L'UDC refuse et refusera la politique de l'arrosoir menée par la gauche.

En conclusion, l'excédent 2011 de CHF 48'871,12.- n'est que de la poudre aux yeux pour couvrir l'authentique vérité de la situation 2011. Preuves à l'appui, les estimations aléatoires communiquées chaque année par le Département des finances.

Le beau feu d'artifice 2011 n'est qu'un équilibrage artistique afin d'éviter le plan quadriennal de redressement.

À ce titre, oui, chers collègues, l'UDC Carouge refuse de cautionner le compte rendu 2011 et votera non.

Merci de votre attention.

Déclaration d'A Gauche Toute

Ce compte rendu 2011 pose quelques problèmes et déçoit sur trois points. L'impossibilité de réduire les travaux de nettoyage et d'entretien par des privés comme une majorité du Conseil l'avait décidé. Les contrats à respecter sont une explication donnée. Nous re-proposerons cette mesure lors du prochain budget.

Une autre et désagréable surprise est le dépassement énorme de 300'000.- lors de la fête du 225^{ème}. C'était déjà un budget extraordinaire que la majorité avait accepté pour la réalisation de cette kermesse d'environ 2 millions, et on ignore toujours combien d'heures supplémentaires ont été effectuées par les différents services communaux, heures non reportées dans les comptes de la fête, mais réellement payées par la commune. Que de fois avons-nous entendu que la fête fut belle, mais trop rarement que la fête fût chère.

Un autre élément troublant qui pose de sérieuses questions étonne et révolte, c'est le montant de seulement 7 millions et demi d'impôts payés sur les bénéfiques et les revenus du capital. On nous répond que c'est cantonal, qu'il y a le secret fiscal, que nous ne pouvons contrôler ces montants.

Est-il encore normal d'accepter de tels arguments et de cachotteries financières alors que les communes commencent à avoir des difficultés financières pour réaliser leur budget ?

Les baisses d'impôts proposés par le Grand Conseil sont catastrophiques pour le service public et ne servent que les grosses fortunes. Heureusement que la taxe professionnelle de 18 millions comble quelque peu le manque à gagner des recettes très faibles des revenus des entreprises versées à la commune.

La répartition des revenus montre encore une fois que ce sont les employés et les ouvriers qui alimentent l'essentiel du budget communal d'environ 60 millions. Mais pour terminer sur une note très positive, c'est la construction et la finition de l'école de la Vigne Rouge, de la crèche des Épinettes qui nous réjouit. Les enfants sont entrés dans la nouvelle crèche des Épinettes et les écoliers entreront à la Vigne Rouge en septembre 2012. C'est donc un vrai plaisir de payer des impôts lorsqu'ils sont aussi bien redistribués.

Merci encore aux services financiers pour le travail fourni et les réponses bienveillantes données à toutes nos questions. Merci.

Déclaration du Mouvement Citoyen Genevois

Les comptes 2011 de la commune de Carouge nous font penser à un consommateur qui entre dans un supermarché genevois avec un billet de 100 francs et en ressort avec 120 francs d'achat. Avant de passer à la caisse, il a trouvé un autre billet de 20 francs dans la poche.

Cela ressemble à de la magie, mais ça marche. Le MCG ne peut que s'en réjouir.

Il y a un élément positif dans les comptes 2011 : les dépenses correspondent aux charges, avec un petit bénéfice de 48'000 francs. Mais les comptes d'une commune doivent toujours être équilibrés, c'est une obligation légale. Alors, quel talent !

Certaines charges nous plaisent moins. Plus précisément, le groupe MCG déplore le fait que nous avons une augmentation de 514'000 francs de rétrocession aux communes françaises. Cela signifie bien que le nombre de frontaliers a augmenté fortement sur Carouge. Cela devrait inciter la Commune à recruter davantage de résidents du canton et d'habitants de notre Ville pour les emplois municipaux.

Très forts pour réaliser des tours de magie, nos amis frontaliers savent s'y prendre pour faire main basse sur les emplois !

Nous déplorons aussi le nombre important de dépassements financiers qui se produisent tous azimuts. C'est par miracle que ces dépenses supplémentaires correspondent à l'augmentation des revenus. Cela signifie sans doute que ces sommes étaient les bienvenues en année électorale. Nous aimerions savoir si la Commune de Carouge a eu recours, pour ses comptes, au célèbre magicien américain David Copperfield ?

Quant au montant des investissements, il était peu raisonnable puisqu'il se monte à plus de 26 millions de francs. Si ces aménagements et constructions sont certes utiles, il aurait été plus intelligent de mieux les répartir dans le temps. De 2010 à 2011, la dette a fortement augmenté ce qui n'est pas une bonne politique.

En résumé, ces comptes 2011 nous laissent une impression mitigée.

Ils sont équilibrés, mais le budget n'est pas respecté.

La dette augmente beaucoup trop fortement pour des investissements qui auraient dû être mieux répartis dans le temps.

Et au passage, nous félicitons, pour leur habileté, le trio de magiciens du Conseil administratif.

Les comptes qui nous sont présentés ne nous donnant pas entière satisfaction, le MCG a décidé de s'abstenir.

Déclaration du parti des Verts

Nous devons aujourd'hui approuver les comptes 2011 que les conseillers administratifs actuels, je tiens à le souligner encore une fois, ont hérité, appelons-le, lors du changement de majorité en juin 2011. Ces comptes sont donc le résultat d'une année de transition. Les comptes 2011 présentent un excédent de 48 000.-.

Que penser d'un tel résultat après des années où les excédents comptables se comptaient en millions ?

Tout d'abord, il faut souligner que ce résultat s'inscrit en chiffres noirs et cela dans un contexte européen de crise majeure dont Genève en 2011 est encore relativement épargnée. Les rentrées fiscales ont une nouvelle fois augmenté apportant la caisse communale un montant additionnel de 2,1 millions dont 1,6 million uniquement pour la taxe professionnelle. Ces rentrées additionnelles n'ont pas permis une augmentation du bénéfice, car d'une part ces rentrées supplémentaires engendrent elles-mêmes davantage de coûts tels que l'augmentation de la rétrocession aux communes françaises et d'autre part, des faits non prévus au budget et votés par le Conseil municipal ont influencé le résultat.

En effet, quelques dépenses n'étaient pas au budget, car impossible à prévoir ou urgentes et ont présenté un dépassement parfois important. C'est le cas des festivités liées au 225^{ème} qui malgré un coût déjà très élevé de plus de 2 millions présentent un dépassement de 318'000.-. D'autres dépassements sont le résultat de dépenses supplémentaires votées par une majorité

du Conseil, telles par exemple un appui à Étoile Carouge Senior pour 116'00.- ou la gratuité du cimetière. La tendance générale – et les prévisions cantonales le corroborent – montre un tassement des rentrées fiscales.

En parallèle, les dépenses ont davantage augmenté. Pourquoi ? Le budget 2011 était caractérisé par le renforcement du personnel de l'administration de manière à pouvoir assurer les tâches communales en constante augmentation tout en garantissant des prestations de qualité dans un contexte de plus en plus complexe. C'est ainsi que par exemple, la construction d'une nouvelle crèche a débuté, l'EVE Épinettes ; une autre, l'EVE de la Tambourine inaugurée en juin 2010 a fêté sa première année contribuant à réduire un peu le déficit de places d'accueil pour les tous petits, déficit qui demeure, appelons-le, de près de 400 places. Le groupe scolaire de Vigne Rouge a été construit.

Les choix de privilégier la police de proximité et une présence la nuit ont aussi engendré des coûts. Il s'agit là de choix auxquels nous souscrivons totalement. Ces choix ont également des coûts parfois importants. Par exemple, le coût de la construction de la crèche des Epinettes s'est élevé à plus de 4 millions. Nous sommes prêts à débattre en toute transparence et de manière ouverte et par-delà tout esprit partisan sur ces choix.

Nous considérons qu'il est essentiel de préserver la capacité d'offrir des services de qualité à la population à l'avenir aussi. Pour cela, comme nous le demandons depuis plusieurs années, il est très important de développer une vision stratégique à moyen et long terme. Le Conseil administratif travaille à cela. Il faut aussi faire preuve de vigilance, car si les besoins de la population et la complexité des services à apporter sont une réalité, le contexte économique n'est plus aussi favorable et il faut en tenir compte. Carouge a la chance d'avoir une dette par habitant faible qui était à fin 2011 de 1'883.-. Cela a été possible par le choix politique d'utiliser les bénéfices des années passées en premier lieu à sa réduction plutôt que de baisser les impôts.

Cette approche clairvoyante a d'ailleurs été soutenue par la population Carougeoise en votation. Pour pouvoir assurer ces services de qualité, il faut préserver notre capacité d'investissement.

Comme nous l'avons souligné lors des discussions sur le budget 2012, Carouge dépend beaucoup de la taxe professionnelle qui s'élève à plus de 18 millions de francs, soit 18,4 % des revenus, ce qui montre à quel point sa diminution voire sa suppression sans compensation complète mettrait Carouge dans une situation très difficile. Il est également à noter que Carouge a le centime additionnel le plus bas des villes de la ceinture urbaine.

Dans les comptes 2011, nous constatons également que les contrats de sous-traitance et notamment en ce qui concerne l'entretien des bâtiments se confirment comme très importants. Nous comprenons qu'il n'a pas été possible d'internaliser certaines activités du fait que les contrats étaient en cours et nous encourageons vivement le Conseil administratif à poursuivre, comme il a commencé à le faire pour le budget 2012, la politique d'internalisation des tâches récurrentes qui ne nécessitent pas d'équipement particulier. Il est à noter que certaines de ces tâches peuvent être internalisées sans frais supplémentaires tout en assurant de meilleures conditions de travail aux personnes engagées et une bonne coordination des interventions.

Les Verts saluent l'augmentation des investissements qui sont passés de 14,1 millions en 2009 à 23,5 en 2010 et à 28,9 en 2011 et qui permettent dans un contexte économique difficile de contribuer à une politique anticyclique. Par contre, une fois de plus, nous devons constater le clivage important existant entre les investissements planifiés et ceux effectivement réalisés. Nous invitons le Conseil administratif à prévoir davantage d'équation entre ces deux éléments. Nous regrettons que la mise en place des macarons et la réalisation d'un réseau vert n'aient pas abouti en 2011 non plus. Nous comptons sur le changement de majorité et sur la volonté claire exprimée par le Conseil municipal sur ces deux objets pour que les comptes 2011 soient les derniers présentant une telle lacune.

Nous tenons finalement à remercier le Conseil administratif et en particulier Mme Lammar, en charge des finances, et les différents services communaux pour leur bonne gestion et à souligner la qualité de la tenue et de la présentation des comptes par le service financier dirigé par M. Di Stefano.

Déclaration du parti Libéral

À la lecture de ces comptes rendus, nous devrions être des élus heureux et satisfaits puisque nous ne constatons que ce produit, ce que nous ne cessons de répéter.

Malheureusement, la situation est trop préoccupante pour faire de l'humour. Une situation que nous avons donc prévue et pour vous en convaincre, il suffit de relire l'an dernier la déclaration budgétaire où nous ne cessons de vous mettre en garde quant à l'augmentation inconsidérée des charges de personnel, des charges diverses par rapport aux prévisions de rentrées fiscales.

Compte tenu de la crise économique actuelle, vous ne pouvez pas indéfiniment nous réserver les mêmes bonnes surprises que celles des dernières années. Ainsi, malgré que cette année encore nous avons des revenus supérieurs aux prévisions, l'excédent de produit a fondu à une portion congrue ce qui dénote une mauvaise gestion des dépenses. Sans compter que si comme pour l'exercice 2010, vous aviez investi à hauteur des prévisions, nous aurions un déficit colossal. Nous constatons également que la dette par habitant a doublé par rapport à l'exercice 2010, alors qu'elle ne cessait de diminuer depuis dix ans. Nous pourrions continuer par d'autres exemples, mais nous préférons vous donner quelques conseils pour les trois derniers exercices de cette législature, tant nous craignons déjà les résultats de l'actuelle au vu de la teneur de votre premier budget, que nous avons eu bien raison de refuser d'ailleurs. Il faudra bien vous résoudre à cesser d'augmenter les charges de personnel qui ont pratiquement doublé en dix ans, diminuer le coût des biens, services et marchandises, cesser d'augmenter les subventions notamment dans le superflu culturel, investir dans l'essentiel, oublier les projets pharaoniques comme le nouveau théâtre devisé à 50 millions, car nous n'accepterons pas la moindre augmentation du centime additionnel qui si vous continuez dans de tels excès deviendra inéluctable.

Ceci ne serait qu'une fuite en avant que nous ne vous cautionnerons pas, préférant voir se mettre en place enfin une gestion responsable sans continuellement tondre la classe moyenne, les artisans et commerçants dans le seul but de maintenir un ménage communal à un niveau qui dépasse de loin nos besoins de proposer des projets pharaoniques comme celui du nouveau théâtre ou d'attribuer certaines subventions culturelles infondées.

Vous aurez compris que ces comptes ne nous satisfaisant pas, nous ne les voterons pas.

Un grand merci aux chefs de service et particulièrement au chef du service financier M. Di Stefano et son équipe.

Déclaration du parti Radical

Le résultat de l'exercice 2011 se termine avec un maigre bénéfice de près de CHF 49'000.-.

Pour un budget de près de 95 millions, ce résultat est dérisoire !

Pour mémoire, la commune avait réalisé un bénéfice de plus de 10 millions en 2010. En 2009, le bénéfice était de 18 millions. Il était de pas moins 21 millions en 2008 et de 8 millions en 2007. D'à peine CHF 50'000.-, ce dernier résultat est choquant.

En 2011 toujours, les recettes ont augmenté de 2,85 %, alors que les charges ont augmenté en une année elles de 15,48 %. C'est dire que la commune, comme les radicaux l'ont relevé à de nombreuses reprises sans être entendus, dépense toujours plus qu'elle ne gagne.

Le groupe radical s'était réjoui du résultat extrêmement positif de l'année 2010, lors de laquelle l'augmentation des recettes fiscales, soit CHF 2 millions de plus que ce qui avait été estimé, contribuait à ce bon résultat.

Il avait néanmoins souligné qu'il convenait de rester prudent, car ces bons résultats pouvaient être mis en péril vu la possible suppression de la taxe professionnelle et le report des charges du Canton aux communes.

Aujourd'hui, nous constatons qu'avec des charges en constante augmentation, pour la plupart incompressibles (comme les charges de personnel par exemple), nous n'arriverons plus à l'avenir à les assumer. Ceci nous mène donc droit vers une hausse d'impôts.

Relevons encore quelques chiffres : en 10 ans, l'ensemble des charges et des revenus a doublé et augmenté de 46 millions (soit une hausse de 86 %), alors que la population n'a augmenté que de 13 %. Autrement dit, pour 2'281 habitants de plus en 10 ans, la commune a dépensé 46 millions de plus ! Les charges de personnel ont, quant à elles, passé de 15 à 30 millions en 10 ans, elles ont donc aussi doublé !

En 2011, l'assurance perte de gain nous a par ailleurs remboursé pour environ CHF 800'000.- de salaires en cas d'absence, alors que 200'000.- ont été à la charge de la commune. C'est dire que le nombre d'absences de plus ou moins longue durée du personnel est conséquent et devrait mener à une réflexion en profondeur.

Nous répétons qu'il nous semble primordial de garder une administration à la taille de notre commune et ne pas engager à tout va. Il est nécessaire également de garder un contrôle clair des subventions et ne plus arroser dans l'euphorie d'un excédent financier, en garantissant plutôt d'une façon pérenne nos institutions et associations afin qu'elles puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions, mais dans le respect de budgets établis et contrôlés.

S'agissant du dépassement constaté dans le cadre des manifestations du 225^{ème}, nous relevons que la manifestation du Printemps Carougeois a également subi un dépassement de l'ordre de CHF 50'000.- suite à la décision d'offrir la gratuité des spectacles pour l'année du 225^{ème}. En outre, nous relevons que les près de CHF 190'000.- de dépassement de frais d'études sont dus à des décisions ou motions du Conseil municipal à majorité de gauche.

En conclusion, nous déplorons que malgré nos demandes, la commune, par les biais des budgets largement amendés par l'alternative, ait continué à dépenser autant qu'elle recevait, sans envisager une possible baisse des revenus. Nous le regrettons et craignons le pire.

L'examen du budget 2013, ou des comptes 2012, nous le dira...

Nous remercions enfin le personnel communal, en particulier M. Di Stefano, pour les explications données en commission ainsi que pour la très bonne présentation des documents

*Pour le groupe radical :
Anne Hiltbold*

M. Barthassat aimerait répondre à la déclaration de À gauche toute, trouvant fort dommage que l'on attaque ainsi le 225^{ème}. Il rappelle que ce n'est pas 320'000.- de déficit, des frais ont été ajoutés au budget initial, 70'000.- ont été ajoutés au théâtre, cette somme n'est donc qu'un jeu comptable. Il trouve également dommage que l'on oublie de parler du printemps carougeois qui là aussi a eu 100'000.- de déficit. Si l'on enlève à ces 300'000.- les déductions comptables rajoutées ici et là, on arrive aussi à 100.000.-, soit 5 ou 6 % du budget. Le Printemps carougeois a été moins bien tenu que le 225^{ème}. Il ajoute que pour le 225^{ème}, des dizaines de bénévoles ont travaillé pendant deux ans, ce qui n'a pas été le cas du printemps carougeois.

Pour finir, il rappelle qu'un grand carougeois dit souvent que la gauche ne sait pas organiser des fêtes, elle ne sait qu'organiser des défilés militaires sur la place rouge.

Mme Molinari aimerait répondre à Mme Hiltpold pour qui le budget aurait été lourdement amendé par la gauche. Mme Molinari conteste ce propos, car pour les comptes 2011, la gauche n'a déposé qu'un seul amendement visant à diminuer l'externalisation des travaux pour un montant de 500'000.-. Cette demande, votée par le Conseil, a été prise en compte de manière particulière par le Conseil administratif de l'époque. En effet, au lieu de mener une analyse sérieuse sur le type de tâches pouvant être internalisées, récurrentes et ne nécessitant pas d'outils particuliers, il a été décidé de diminuer de manière linéaire de 5 % toutes les lignes couvrant l'externalisation, ce qui a amené des dépassements sur ces lignes, car certaines tâches n'étaient pas « internalisables ».

Mme Hiltpold clarifie qu'elle parlait des budgets des précédentes années et pas seulement du budget 2011. Depuis que le Conseil municipal est à majorité de gauche, le budget a toujours été l'objet d'amendements.

Mme Stebler remarque à l'intention de M. Barthassat que son groupe a toujours combattu les défilés militaires, que ce soit les vieux grenadiers sur la place de Sardaigne ou ailleurs. Elle ajoute que si un jour, on pouvait supprimer l'armée, on encaisserait 5 milliards et les dettes publiques disparaîtraient. En outre, elle dit avoir été très modeste dans les 300'000.- de dépassement du 225^{ème}, car avec les heures supplémentaires de la voirie, la somme atteint certainement presque un demi-million de francs. Elle vérifiera.

M. Baertschi souhaiterait que les conseillers municipaux cessent ces comptes d'apothicaire et rappelle que les investissements nets ont été de 28 millions cette année. En 2001, il y a eu 12 millions, en 2008, 11 millions, en 2009, 14 millions. Il faut donc regarder les dépenses en investissements. Cette année comprend un effort exceptionnel, ce qui marque l'exercice.

Le Président clôt le débat et passe au vote.

Le projet de délibération est accepté par 17 oui, 10 non et 2 abstentions.

Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 17 oui, 11 non et 2 abstentions

D É C I D E

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 mentionnés en annexe, pour un montant total de

CHF 9'555'684.50

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 37-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CÉRAMIQUE À CAROUGE

Mme Lammar explique que la présentation sera brève puisque, comme chaque année, les comptes des fondations communales sont soumis pour approbation. Il est proposé ici d'approuver le compte de pertes et profits de la Fondation Bruckner au 31 décembre 2011 avec un montant de CHF 208'759.26 de charges et de CHF 199'721.- de revenus, l'insuffisance de revenus d'élevant à CHF 9'038.26, donc d'approuver la diminution du capital net de CHF

9'038.26 et d'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 541'899.15.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 7 des statuts de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge du 21 février 1997 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge, adoptés par le Conseil de fondation dans sa séance du 24 avril 2012 de même que le rapport de l'organe de révision ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 30 voix

DECIDE :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 208'759.26 de charges et de CHF 199'721.— de revenus, l'insuffisance de revenus s'élevant à CHF 9'038.26.

1. *D'approuver la diminution de capital nette de CHF 9'038.26.*
 2. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 541'899.15.*
6. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 38-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE :**
A) LA FONDATION CAROUGEoise POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES
B) L'ASSOCIATION DE L'E.M.S. "RÉSIDENCE LES PERVENCHES"

Mme Lammar explique qu'il est proposé, comme chaque année, d'approuver les comptes et bilans de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées au 31 décembre 2011 avec un montant de CHF 1'569'335.53 de charges et de CHF 1'784'730.63 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 215'395.10. Il est donc proposé d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 215'395.10 et d'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 29'888'938.52. S'agissant de l'Association EMS Résidence les Pervenches, il est proposé d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 avec un montant de CHF 9'829'790.81 de charges et de CHF 9'836'874.47 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 7'083.66. Dès lors, il est proposé d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 7'083.66 et d'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CH 2'078'838.15.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 8 des statuts de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées du 18 décembre 1987 ;

Vu l'article 23 des statuts de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» du 28 mai 2001 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées et de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» et le rapport de gestion ;

Vu l'Assemblée générale du 26 mars 2012 au cours de laquelle les comptes de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» ont été adoptés ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 30 voix

DECIDE :

a) Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées :

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées avec un montant de CHF 1'569'335.53 de charges et de CHF 1'784'730.63 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 215'395.10.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 215'395.10.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 29'888'938.52.*

b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» :

4. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 9'829'790.81 de charges et de CHF 9'836'874.47 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 7'083.66.*
5. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 7'083.66.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'078'838.15.*

7. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 39-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE :**
A) LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX
B) L'ASSOCIATION DE L'E.M.S. "RÉSIDENCE DE DRIZE"

Mme Lammar explique qu'il s'agit d'approuver, s'agissant de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex, tout d'abord le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 avec un montant de CHF 828'754.70 de charges et de CHF 1'025'544.65 de revenus, le gain s'élevant à CHF 196'789.95, et d'approuver ensuite l'augmentation de capital net de CHF 196'789.95 ainsi que le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'341'400.47. S'agissant de l'Association de l'EMS Résidence de Drize, il est proposé d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 avec un montant de CHF 5'888'304.41 de charges et de CHF 5'131'251.85 de revenus, la perte s'élevant à CHF 757'052.56. Il est proposé d'approuver la diminution du capital net de CHF 757'052.56 et d'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'125'860.44.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

- a) LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX
- b) L'ASSOCIATION DE L'E.M.S. «RÉSIDENCE DE DRIZE»

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 20 des statuts de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association E.M.S. «Résidence de Drize» et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI ;

Vu l'Assemblée générale du 23 avril 2012 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association E.M.S. «Résidence de Drize» ont été approuvés à l'unanimité ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 30 voix

DECIDE :

a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 828'754.70 de charges et de CHF 1'025'544.65 de revenus, le gain s'élevant à CHF 196'789.95.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 196'789.95.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'341'400.47.

b) Association E.M.S. «Résidence de Drize»

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de l'association E.M.S. «Résidence de Drize» avec un montant de CHF 5'888'304.41 de charges et de CHF 5'131'251.85 de revenus, la perte s'élevant à CHF 757'052.56.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 757'052.56.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'125'860.44.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 40-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS À LOYERS MODÉRÉS DE LA VILLE DE CAROUGE (FONDATION HLM)

Mme Lammar explique qu'il s'agit d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits de la Fondation HLM, qui s'appelle encore ainsi puisque la délibération vise l'exercice 2011 et que les nouveaux statuts ont été approuvés en 2012. Il est proposé d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 avec un montant de CHF 17'031'810.33 de charges et de CHF 17'533'483.22 de revenus, l'excédent s'élevant à CHF 501'672.89, et d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 501'672.89 ainsi que le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 220'773'058.82.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Buchs souhaite féliciter la Fondation HLM pour le travail qui a été fait sur les statuts et pour avoir tenu compte des remarques de la Cour des comptes.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 7 des statuts de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge du 16 décembre 1955 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge et le rapport de gestion ;

Vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 25 avril 2012 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 30 voix

DECIDE :

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge avec un montant de CHF 17'031'810.33 de charges et de CHF 17'533'483.22 de revenus, l'excédent s'élevant à CHF 501'672.89.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 501'672.89.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 220'773'058.82.*

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 41-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION DU VIEUX CAROUGE

Mme Lammar explique qu'il est proposé d'approuver le compte de pertes et profits de la Fondation du vieux Carouge au 31 décembre 2011 avec un montant de CHF 219'210.60 de charges et de CHF 515'571.10 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 296'360.50. Il s'agit ensuite d'approuver l'augmentation de capital net de CHF 296'360.50 et d'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif un montant de CHF 27'165'081.34.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 9 des statuts de la Fondation du Vieux Carouge, fondation communale de droit public pour la rénovation du Vieux Carouge du 13 septembre 1969 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation du Vieux Carouge ;

Vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 24 avril 2012 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 30 voix

DECIDE

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011 de la Fondation du Vieux Carouge avec un montant de CHF 219'210.60 de charges et de CHF 515'571.10 aux revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 296'360.50.*
 2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 296'360.50.*
 3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 27'165'081.34.*
10. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 42-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA SÉCURISATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA SCÈNE DU THÉÂTRE DE CAROUGE, PHASE 3**

Mme Lammar explique qu'il s'agit de formaliser les travaux de sécurisation du Théâtre de Carouge qui se sont scindés en trois tranches. Pour rappel, au vu de l'urgence de ces travaux, l'ancien Conseil administratif n'était pas passé par le biais d'une délibération mais avait communiqué au Conseil municipal s'agissant des deux premières tranches, ce qui a impliqué un dépassement dans les comptes. Aujourd'hui, au vu des montants en jeu, le Conseil administratif propose cette démarche, qui semble mieux respecter les procédures et le Conseil municipal. Le Conseil administratif propose donc, s'agissant de cette troisième tranche, d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 154'000.- destiné à la sécurisation des installations scéniques du Théâtre de Carouge. Afin que ces travaux puissent s'effectuer dans les meilleures conditions, il est capital qu'ils soient prévus pendant la période de relâche du Théâtre, à savoir pendant la fin du mois de juin et pendant le mois de juillet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Considérant l'ancienneté des installations scéniques du théâtre de Carouge et l'évolution des pratiques et des besoins ;

considérant que la reconstruction du théâtre sur la base du projet de concours et selon les normes de sécurité en vigueur, n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir immédiat ;

vu l'exposition immédiate aux risques d'accidents du travail auquel le personnel technique du théâtre est exposé sur un pont de lumière désormais hors normes ;

vu également la nécessité d'améliorer les conditions de travail, et donc de sécurité sur scène, avec un éclairage de service renforcé ;

considérant que l'intervention proposée est l'aboutissement d'un processus de sécurisation des installations scéniques ayant fait l'objet, après communication par le Conseil administratif au Conseil municipal, de travaux par tranches durant les étés 2010 et 2011 soit respectivement CHF 221'268.- pour la phase I et CHF 241'214.- pour la phase II ;

considérant la nécessité de réaliser la dernière tranche des travaux durant la période de relâche en juin et juillet ;

vu la récapitulation du montant des travaux établie par le bureau d'architecte scénographe ARTSCENO avec pour objectif la mise à disposition des installations au 1^{er} août 2012 selon le planning ci-joint ainsi que la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 30 voix

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 154'000. – destiné à la sécurisation des installations scéniques du théâtre de Carouge.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 154'000. – au moyen de 8 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 30.331

Propositions des membres du Conseil municipal

11. MOTIONS

1. Motion 16-2012 P : les commerçants de Carouge sont rouges de colère !

Le président demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

M. Gevisier répond positivement.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Les commerçants de Carouge sont rouges de colère !

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

En raison des nombreux travaux trouant dans tous les sens Carouge, les commerçants, tissu économique de la Cité Sarde, crient leur colère et sonnent le tocsin.

Nos bons commerçants en ont ras le bol de ces travaux et surtout de leur durée incontrôlée. En effet, depuis nombre d'années ils dégustent un gruyère rance. Ils enregistrent des pertes considérables et ça devient intolérable pour eux qui sont le poumon de l'économie carougeoise.

Ce qui les contraint à déblatérer violemment contre les gestionnaires des travaux qui semblent-il ne respectent pas les délais de finition. Les commerçants entendent la pelle mécanique planter ses premières longues dents dans le bitume mais en opposition ne connaissent pas la fin et surtout les prolongations de la grande morsure. Nombreux sont les travaux ne respectant pas les délais.

Pour faire suite à l'assemblée organisée à la salle du Rondeau par le Conseil administratif, les commerçants veulent une totale transparence sur les délais au « quotidien ».

Il est donc très important d'établir un calendrier à l'attention des commerçants de Carouge et surtout de le tenir à jour. Une bonne communication intelligente apaisera très certainement la colère des commerçants. C'est aussi le rôle des Autorités de préserver le calme, la paix et d'éviter toute manifestation pouvant nuire au havre de paix carougeois.

Voulant rassurer les commerçants, l'UDC demande que le Conseil administratif affiche en amont et en aval des travaux un calendrier évolutif et surtout d'informer par courrier les commerçants de toute prolongation des travaux. Ces derniers ont un droit, celui de savoir et d'être rassurés. Vous en conviendrez, ils doivent pouvoir digérer le gruyère sans indigestion !

L'UDC remercie le Conseil administratif de faire preuve de soutien envers les commerçants.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

à aller dans le sens de ce qui précède

*UDC Carouge
Carouge, le 7 mai 2012.*

M. Etienne indique que le groupe socialiste prendra la motion en considération et la renverra au Conseil administratif. Il estime cependant que, concernant le dépassement des délais, plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques doivent être pris en compte.

M. Maulini trouve curieux d'entendre l'UDC, dans la même soirée, se plaindre que l'on engage trop de personnel et déposer des motions auxquelles le Conseil municipal a déjà répondu. Son groupe n'est pas « rouge de colère » mais plutôt « vert de rage » et ne souhaite pas entrer en considération sur ce sujet, premièrement parce que cette question a déjà été expliquée. Le Conseil municipal a reçu Madame Künzler pour tout ce qui concerne les TPG. La fuite de gaz a été expliquée tout comme la fibre optique. Il a également été expliqué que tout cela n'était pas dépendant du Conseil administratif mais que c'était étatique. Il n'est pas étonné de la motion de l'UDC, qui se plaint de tout et même de l'Etat. Mais il trouve plus surnois de se prendre pour les amis des commerçants. L'UDC se présente comme étant les « bons politiques », ceux qui sont proches des gens, alors que tous les autres seraient les « mauvais politiques », ceux qui n'écoutent pas la population. Pour ces raisons, son groupe ne souhaite pas entrer en considération.

M. Pistis n'abonde pas dans le sens de M. Maulini et estime que les commerçants ont des difficultés à cause de la manière dont les travaux sont effectués. Le fait de devoir complètement bloquer une rue péjore le commerce. Pour ces motifs, son groupe prendra la motion en considération.

Mme Hiltbold souligne que, d'après le règlement, une motion invite le Conseil administratif à prendre une mesure. Or, cette motion invite le Conseil administratif à « aller dans le sens de ce qui précède » et ne précise pas ce qui est souhaité. On ne sait donc pas sur quoi l'on vote. Elle aimerait savoir si la motion est valable avant de la prendre en considération. Cela vaut également pour la motion suivante.

Le Président interrompt la séance pour cinq minutes afin d'examiner la recevabilité de la motion.

Interruption de séance

Le Président reprend la séance et déclare que selon le règlement du Conseil municipal (article 32) « une motion charge le Conseil administratif de déposer un projet de délibération visant à un but déterminé ou de prendre une mesure. » Il estime donc la motion irrecevable et propose de passer à la suivante.

2. Motion 17-2012 P : les nouveaux trams endommagent-ils les immeubles du Vieux Carouge ?

Le président demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

M. Gevisier dit qu'il aimerait transformer ces motions en postulats selon l'article 34, alinéa 1.

Le Président propose à M. Gevisier de revenir ultérieurement face au Conseil municipal pour ce faire. Il souhaite préciser qu'il n'est pas du tout d'accord avec les propos de M. Maulini concernant l'UDC et que cela fait 35 ans qu'il paie une taxe professionnelle à Carouge.

Le Président demande à M. Gevisier s'il maintient la deuxième motion au vu de ce qui s'est passé avec la première.

M. Gevisier déclare qu'il la retire également pour tout transformer en postulats.

3. Motion 18-2012 P : pour des toilettes publiques

Le président demande aux auteurs s'ils souhaitent voir la motion à l'ordre du jour de la séance.

Ils répondent positivement.

Le président demande au secrétaire d'en donner lecture.

POUR DES TOILETTES PUBLIQUES

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la fermeture des toilettes publiques de la Place de Sardaigne et du Rondeau de Carouge

Vu le manque d'endroits de commodités entraîné par ces fermetures

Vu les incivilités que ces fermetures occasionnent, notamment dans le Parc Cottier

Vu que seules les toilettes de la Place du Marché subsistent encore à Carouge

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A présenter un projet avec une rénovation des bâtiments actuels fermés, voire de nouvelles réalisations et, compte tenu de l'augmentation des employés de la Police municipale, un contrôle accru de ces édicules, afin que la population ait à disposition des lieux d'aisance dignes de ce nom et de toute sécurité.

Carouge, le 7 mai 2011

Radical Libéral Démocrates chrétiens

La prise en considération est acceptée par 28 oui et 2 non.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Paparou déclare que, après avoir été vilipendé, moqué et finalement blackboulés par les mêmes qui aujourd'hui proposent cette motion, il les félicite et leur décerne le prix du développement durable pour le recyclage d'une motion qu'il avait proposée à l'automne 2010. Il propose aux motionnaires de renvoyer cette motion à la commission du domaine public et de l'y inviter pour qu'il puisse expliquer comment mettre rapidement à disposition des toilettes pour la population carougeoise à un moindre coût. Il invite donc le Conseil municipal à prendre position pour renvoyer cette motion au domaine public.

Mme Molinari souhaitait faire la même proposition.

M. Maulini indique que son groupe s'est interrogé pour savoir quelle commission il fallait proposer. Il était plutôt favorable à renvoyer cela à une séance toutes commissions réunies.

Le Président fait voter le renvoi en commission toutes commissions réunies.

La proposition est refusée par 28 non et 2 oui

Le Président fait voter le renvoi en commission de l'entretien du domaine public.

La proposition est acceptée par 26 oui, 2 non et 2 abstentions.

La motion est renvoyée à la commission de l'entretien du domaine public.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi attire l'attention sur le problème des tags sur les WC publics. Il trouve qu'il faudrait donner un coup de peinture de temps en temps.

Mme Stebler rappelle qu'il y a souvent eu des problèmes avec les toilettes publiques à Carouge et qu'elles sont fermées au moindre petit souci. Elle souhaite que lors de cette commission les problèmes soient réglés autrement. Elle rappelle que Serge Vout a dû lutter des années pour ouvrir les toilettes des Tours. Elle souhaite que des toilettes publiques ne soient plus jamais fermées et que l'on n'attende pas la discussion dans le domaine public sur ce nouveau concept mais que l'on rouvre immédiatement les WC avec un entretien régulier.

M. Voignier recommande d'agir promptement pour ouvrir les toilettes de la place de Sardaigne au moins pendant la journée. Il suggère également de se pencher sur d'autres endroits où les toilettes ont été enlevées, comme au Square Montfalcon ou aux alentours du Rond-deau de Carouge, où cela manque vraiment et où les TPG ont dû mettre des toilettes pour les chauffeurs. Il souhaite que des mesures soient prises rapidement au cas où la commission ne se réunirait pas avant un certain temps.

Mme Molinari souligne l'importance de prendre en compte la situation des personnes à mobilité réduite pour voir dans quelle mesure il est possible d'offrir un accès adapté à un ou deux endroits. Il n'y a actuellement que les toilettes des Tours qui sont accessibles, mais elles sont fermées une bonne partie de l'année parce qu'elles ne sont pas chauffées. Elle suggère aussi de regarder au-delà du vieux Carouge : il y a des zones où il n'existe même pas d'endroit pour se soulager. En ce qui concerne la sécurité, à la place de M. Maulini elle de-

manderait peut-être la mise en place de caméras pour résoudre ce problème de sécurité aux toilettes.

M. Paparou réitère sa demande d'être invité formellement à la commission de l'entretien du domaine public. Il aimerait pouvoir expliquer ce qui a été refusé en 2010, à savoir un concept simple et original qui ne coûte presque rien, en tout cas moins qu'une surveillance vidéo ou policière et que des nettoyages.

Mme Cambier aimerait attirer l'attention de la commission sur les problèmes de sécurité. Si ces toilettes ont été fermées c'est parce qu'il y avait une raison. Elle aimerait que les différentes possibilités soient étudiées. Elle suggère par exemple de mettre de toilettes en plain-pied car des toilettes en sous-sol enlèvent une certaine visibilité.

Mme Marti souligne l'importance d'envisager des toilettes dans une perspective de développement durable et d'Agenda 21.

M. Gerster demande, en tant que président de la commission, à M. Paparou s'il a des éléments nouveaux à apporter, auquel cas il l'invitera avec plaisir. S'il s'agit de reparler de la motion qui a été refusée, il estime qu'il ne s'agit pas du tout du même sujet.

M. Paparou répond que c'est bien un problème de toilettes.

M. Gerster rétorque que la chasse a déjà été tirée sur ce projet.

M. Paparou demande que le Président remette à l'ordre M. Gerster, qui se moque des propositions faites par un conseiller municipal en plénière. Il trouve ses propos –qui ont déjà commencé il y a deux ans – inadmissibles.

Le Président répond qu'il ne souhaite pas intervenir.

12. POSTULATS

Il n'y en a pas

13. RÉSOLUTIONS

Il n'y en a pas.

14. PÉTITIONS

Il n'y en a pas

15. QUESTIONS

Questions écrites

Le Président a reçu cinq questions écrites et demande au secrétaire d'en donner lecture en commençant par les quatre questions écrites du MCG.

Question écrite 1

Nous apprenons que des travailleurs frontaliers sont engagés par la piscine de Carouge, alors que de nombreux résidents de notre canton peuvent correspondre à ce profil ou suivre la formation adéquate. Quelle est le nombre d'employés occupés par la piscine de Carouge, temporaires et fixes ? Sur ces deux nombres, combien sont des frontaliers détenteurs de permis G (définition : travailleurs de nationalité étrangère habitant en France) ?

Question écrite 2

De nombreux jeunes de Carouge cherchent des emplois d'été. Est-il vrai que des personnes habitant en France voisine et n'étant pas de nationalité suisse sont engagées pour un travail d'été à la piscine. Si oui, combien ? Et combien de résidents du canton de Genève ont été engagés pour ces jobs d'été ? Nous vous demandons les chiffres pour 2010, 2011 et les estimations pour 2012.

Question écrite 3

Avoir une animation près des fontaines des Tours est une idée positive. Néanmoins, n'en fait-on pas un peu trop ? Des panneaux imposants ont été installés dans le périmètre des fontaines et donnent de la place l'image d'un chantier ou d'un lieu peu agréable, en particulier pour les riverains. Est-ce bien utile d'avoir une pareille installation, qui est peu esthétique, et ne devrait-on pas étudier un dispositif plus harmonieux ?

Question écrite 4

La rue Montfalcon a été entièrement fermée pendant de nombreux mois pour des travaux. Cette fermeture complète que le groupe MCG estime mal étudiée a eu des effets dramatiques pour les petits commerçants riverains, qui ont des chutes dramatiques de chiffres d'affaires. Il s'agit de petits artisans ou des entreprises très modestes, qui n'ont pas la structure économique des multinationales et autres grandes entreprises. Il faut agir rapidement pour les empêcher de plonger économiquement. Il m'a été rapporté qu'un commerce situé à la rue du Stand et ayant perdu 40% de son chiffre d'affaires s'est vu indemniser la plus grande partie de cette perte. Qu'entend faire rapidement le Conseil administratif pour aider ces artisans carougeois, qui contribue à l'animation, à la vie sociale et économique de notre commune, pour mener une politique équitable et pour réparer les torts causés par des travaux réalisés de manière peu réfléchie par nos autorités ?

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la question écrite de l'UDC Carouge.

Comment fonctionnent les crèches subventionnées ?

Auteur UDC Carouge

Une famille carougeoise ayant demandé une place de crèche six mois avant la naissance de leur enfant s'étonne d'avoir reçu une réponse négative. Ils nous ont fait part de leur déception et nous ont confié avoir vu de nombreux véhicules à plaque française déposer leurs bambins dans cette crèche.

N'étant pas très au courant du mode de fonctionnement de ces institutions, mais néanmoins prévenants envers nos concitoyens, nous aimerions savoir quelle est la manière de procéder pour octroyer les places de crèche. Il y a-t-il une préférence donnée aux frontaliers ou aux personnes ayant une résidence éloignée ?

Parmi les heureux admis, pouvez-vous nous communiquer le nombre de résidents carougeois, celui des résidents hors commune et enfin celui des résidents hors canton et hors Suisse ?

Le Président indique que les questions écrites seront transmises au Conseil administratif.

Questions orales

Mme Stebler : est-il possible d'améliorer les feux de traversée pour les handicapés en chaise roulante ?

Mme Stebler explique qu'une dame en chaise roulante de son immeuble lui a dit qu'elle n'arrive souvent pas à presser le bouton pour traverser aux passages piétons car il est placé trop haut. Cette dame a fait des photos des endroits qui posent problème. Mme Stebler remet le dossier à M. Walder et espère que cela pourra être arrangé assez rapidement.

M. Walder remercie Mme Stebler et répond que cela sera pris en compte dans la mesure du possible. Il souligne qu'il a eu déjà plusieurs réunions avec l'association HAU qui s'occupe des aménagements urbains pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes. Il est envisagé d'introduire systématiquement la majorité des demandes de cette association dans les aménagements urbains.

M. Baud : carrefour bureau des autos

M. Baud remarque que les feux du carrefour du bureau des autos sont éteints pour révision et que des troupes de gendarmerie viennent régulièrement s'y entraîner à faire la circulation. Il demande si la police municipale profite également de cette occasion pour organiser des cours de circulation.

Mme Lammar répond que les APM ont été alertés mardi dernier, lors de la séance du Conseil administratif « A votre écoute », par une maman effrayée par ces problèmes avec les feux. Les APM ont immédiatement été mobilisés pour effectuer des patrouilles sur place avec la police. Cela étant, les APM n'ont pas besoin de suivre une formation particulière. Les feux sont aujourd'hui rétablis (feux clignotants).

M. Gevisier: braderie de Carouge

M. Gevisier demande comment sont attribués les stands à la braderie de Carouge. Il pensait qu'il s'agissait d'un vide grenier pour les Carougeois. Or il y a des stands qui vendent des vêtements de toutes les tailles par exemple.

Mme De Haller Kellerhals répond qu'il est effectivement souhaité que ce soit un vide-grenier pour les Carougeois. Pour s'en assurer, chaque personne qui souhaite s'inscrire doit montrer un bulletin de versement ou une facture des SIG pour prouver qu'elle est bien carougeoise. Les personnes qui ont un petit commerce ont également le droit de participer à la braderie directement devant leur commerce. Elle ne voit pas vraiment ce que la commune pourrait faire d'autre en termes de contrôle.

Mme Lammar explique que les patrouilles des APM font des tours dans la braderie. Elle indique que dimanche dernier des personnes ont signalé que quelqu'un achetait des livres pour les revendre plus cher et qu'un enfant tenait le stand seul. Les APM ont vérifié et il s'est avéré qu'il s'agissait bien d'un Carougeois qui était là avec son enfant, lequel s'est retrouvé seul à tenir le stand pendant quelques temps.

M. Gevisier estime que les contrôles devraient être plus pointus car en se promenant dans la braderie il a pu voir qu'il y avait des choses qui ne jouaient pas. Il a des photos à l'appui si nécessaire.

Mme Lammar rappelle que les commerçants carougeois ont la possibilité d'avoir un stand, donc de vendre des vêtements dans diverses tailles, etc.

Mme Hiltbold : Saint-Joseph- rue du Marché, fermeture provisoire

Mme Hiltpold observe que la rue Saint-Joseph est fermée le week-end et sera rouverte le lundi matin. Elle demande s'il serait possible de la rouvrir dimanche soir à 20h ou 22h au lieu de lundi matin pour que les habitants puissent se parquer. Par ailleurs, le marché se prolonge sur cette rue avec des étals et des camions devant les arcades. Elle demande s'il serait possible de trouver une solution car il n'est pas agréable que les arcades soient cachées par des camions.

M. Walder répond que la rue Saint-Joseph et la face nord de la place du Marché sont effectivement fermées jusqu'au lundi matin pour des questions d'effectifs. La police municipale ne travaille pas le dimanche soir et ne peut donc pas rouvrir la rue. Les horaires de la police municipale seront cependant changés cet été avec une extension à 20h. Il faudra voir s'il sera possible de rouvrir la rue avant qu'ils ne terminent leur service le dimanche soir.

Mme Lammar répond, concernant les camions, que l'emplacement des marchands est convenu d'entente avec le président de l'association des marchands et qu'il y a eu des réunions avec les commerçants. Il y a plusieurs mois, certains commerçants se sont plaints d'avoir un camion devant leur vitrine. Cela a été changé. Normalement, tout devrait avoir été fait conformément au souhait des commerçants et des marchands. Si tel ne devait pas être le cas, elle invite les personnes concernées à venir consulter les APM pour trouver une solution, en rappelant que l'idée est tout de même d'avoir des animations à la rue Saint-Joseph avec des marchands le samedi matin.

Mme Hiltpold : congés sabbatiques

Mme Hiltpold demande quelle est la politique du Conseil administratif pour accorder des congés sabbatiques, que les statuts du personnel permettent. Elle trouve très bien que les personnes puissent s'arrêter une année et reprendre leur travail après. Cependant, cela la surprend un peu quand s'il s'agit de chefs de service. Elle demande s'il y a une politique établie en la matière ou s'il s'agit de cas par cas. Il y a quelques rumeurs qui circulent quant à un congé demandé par un des chefs de service.

Mme De Haller indique qu'elle donnera une réponse lors de la prochaine séance. Elle précise cependant qu'il ne faut jamais croire les rumeurs qui circulent.

Mme Hiltpold répond qu'elle pose cette question pour justement faire taire les rumeurs.

Mme Hiltpold : déchets canins

Mme Hiltpold signale qu'elle a été interpellée par plusieurs personnes depuis l'arrivée des beaux jours à ce sujet. Les enfants jouent, se baignent dans les fontaines et marchent pieds nus sur les pelouses qui sont jonchées de déchets canins. Elle demande s'il est possible de mettre des panneaux pour dire aux gens de tenir leur chien en laisse et de mettre en place une action de prévention ou de répression par la police municipale pour remettre les propriétaires de chiens à l'ordre s'ils ne ramassent pas leurs déchets.

M. Walder répond qu'il va voir s'il y a lieu de renforcer les panneaux et la signalisation. Il cède la parole à Mme Lammar pour ce qui est de la répression.

Mme Lammar explique qu'avec le développement de la police de proximité les APM sont plus souvent sur le terrain et donc pourront d'autant plus surveiller les pelouses et vilipender voire amender les personnes qui ne respecteraient pas les panneaux et ne ramasseraient pas les déjections de leur chiens. Une attention particulière sera consacrée à ce problème.

M. Baertschi : le respect ça change la vie et Genève roule!

M. Baertschi explique des deux roues déboulent depuis la place de l'Octroi en surfant entre les terrasses de bistros et en rasant les façades de la rue Cardinal Mermillod. L'arrivée des containers de Genève roule délie les langues dans le quartier. Pour ce qui est d'encourager l'usage du vélo et de favoriser l'insertion sociale, Genève roule est une chose excellente. Cependant, il souhaite demander formellement au Conseil administratif de mettre en place un programme éducatif pour ces cyclistes en rappelant l'importance du respect. Il suggère de poser des panneaux qui rappellent la priorité absolue des piétons sur les trottoirs et le danger que représente le passage de cyclistes sur ces trottoirs.

M. Walder répond qu'il va étudier la possibilité de poser des panneaux. Il demande à M. Baertschi s'il souhaite des panneaux uniquement à la place de l'Octroi ou dans tout Carouge.

M. Baertschi tient à souligner qu'il n'a rien contre Genève roule. Les problèmes ne sont causés que par un petit pourcentage de cyclistes qui n'ont pas l'éducation nécessaire.

M. Walder demande à M. Baertschi si le problème est lié aux utilisateurs de Genève roule ou s'il concerne les cyclistes en général.

M. Baertschi répond que de la même façon que des panneaux incitent à l'utilisation de vélos (notamment à la place de Sardaigne) il serait possible de rappeler aux cyclistes qu'il faut respecter les piétons, qui sont les plus vulnérables. Il aurait imaginé mettre ces panneaux à un ou deux endroits.

M. Walder prend note de la remarque de M. Baertschi et reviendra vers lui ultérieurement.

Le Président remercie les membres du Conseil municipal pour la bonne humeur qui a régné tout au long de la séance malgré le sujet sérieux des comptes rendus. Il souhaite dire à M. Papparou qu'il n'a pas jugé les propos de M. Gerster comme étant outranciers ou injurieux, raison pour laquelle il n'a pas souhaité faire de remarque. Il invite M. Papparou et M. Gerster à régler ce différend « à la carougeoise » au carnotzet.

Mme Lammar annonce que le dernier match de l'Etoile de Carouge aura lieu ce week-end à la Fontenette.

Le Président lève la séance à 20h45.

Carouge le 24 mai 2012/CT